

**SAVOIR RECONNAÎTRE  
LES ENFANTS VICTIMES  
DE TRAITE ET  
D'EXPLOITATION EN ITALIE**



**Save the Children**  
100 YEARS



Croce Rossa Italiana

**Auteurs:**

Viviana Coppola, Chiara Curto Pelle, Said El Alaoui, Paolo Howard

**Project Officer:**

Paolo Howard

**Responsable Traite et Exploitation:**

Viviana Coppola

**Pour plus d'informations:**

[viviana.coppola@savethechildren.org](mailto:viviana.coppola@savethechildren.org)

**Nous remercions pour leur contribution à la réalisation du présent ouvrage:**

Benedetta Balmaverde • *Protection Advisor Migrations - Croce Rossa Italiana*

Helena Behr • *Senior Protection Associate - UNHCR Regional Office for Southern Europe*

Cinzia Bragagnolo • *Services sociaux de la Mairie de Venise*

Irene Ciambezi • *Chargée de communication dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains - Comunità Papa Giovanni XXIII*

Alberto Mossino • *Président - PIAM Onlus*

Francesca Nicodemi • *Experte en matière de lutte contre traite des êtres humains - UNHCR Regional Office for Southern Europe*

Enza Roberta Petrillo • *Quality Assurance Officer - Reception&Special Needs Thematic Expert - EASO*

Carlotta Santarossa • *Project Coordinator - International Organization for Migration (IOM) Coordination Office for the Mediterranean*

Fabio Sorgoni • *Responsable Traite et Exploitation - On the Road*

Le présent ouvrage a été réalisé dans le cadre du projet européen Pathways, qui a pour objectif de renforcer les compétences des fournisseurs de services dans le secteur de l'accueil et de tous les professionnels intervenant dans l'identification des enfants et des jeunes, victimes potentielles de traite. Ce projet représente ainsi la concrétisation du fort partenariat existant dans ce domaine entre la Croix Rouge Britannique, la Croix Rouge Italienne, ECPAT UK et Save the Children Italie.

La mission de Save the Children Italie est de développer et mettre en place des activités de formation offrant aux fournisseurs de services des outils leur permettant d'identifier, de protéger et prendre en charge les enfants victimes potentielles de traite et d'exploitation.

En complément, Save the Children a également rédigé le manuel *Procédures opérationnelles standards pour l'identification des mineurs victimes de traite et d'exploitation en Italie*. Les deux documents représentent une actualisation des lignes directrices AGIRE (2012) et de l'ouvrage *Protection First Book*. (2013).

Publié en: Juin 2020



Cette publication a été cofinancée par le Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

# SOMMAIRE

---

<b>1. INDICATEURS</b>	4
<b>2. LES INDICATEURS GÉNÉRAUX</b>	5
<b>3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION DU TRAVAIL</b>	7
L'histoire de Saïd	9
<b>4. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE</b>	11
L'histoire d'Elena	13
Le rituel juju	14
<b>5. ACTIVITÉ DE PARTICIPATION</b>	15
Risque et Protection	
<b>6. ACTIVITÉ DE PARTICIPATION</b>	17
Les risques de l'exploitation du travail	

# 1. LES INDICATEURS

---

**LES INDICATEURS, DE QUOI S'AGIT-IL?** Il s'agit des éléments qu'il convient d'observer et de recueillir pour faire naître un doute sur le fait que le **mineur étranger non accompagné (MENA)** puisse être victime de traite et/ou de grave exploitation, puisse l'avoir été avant d'arriver en Italie, ou bien puisse risquer de le devenir. Les indicateurs énoncés dans le présent manuel ne représentent pas une liste exhaustive; chaque enfant a sa propre histoire même si l'on retrouve des points communs entre les différents parcours. Il est fondamental de savoir reconnaître les éventuels indicateurs présents pour protéger les enfants.

**QUI DEVRAIT RECONNAÎTRE LES INDICATEURS?** En général, les premiers à pouvoir identifier certains indicateurs sur le risque de traite sont les personnels du foyer au sein duquel le mineur étranger est placé. Une fois les indicateurs recueillis, chaque opérateur doit discuter du cas dans le cadre d'un travail d'équipe, en réalisant une évaluation qui tienne compte du point de vue des référents des centres/camps, des psychologues responsables, des médiateurs-interprètes et éventuellement des intervenants juridiques. Les indicateurs de traite et d'exploitation pourraient également être reconnus par toutes les personnes rencontrées antérieurement, lors des phases de débarquement ou d'interception sur le territoire. Toute personne décelant la présence d'indicateurs doit le signaler aux organismes compétents qui sauront indiquer la meilleure procédure à suivre, ainsi que réaliser l'identification formelle.

**QUAND ET COMMENT ÉVALUER LES INDICATEURS?** Les indicateurs peuvent être reconnus à tout moment en observant le mineur étranger dans son quotidien et en analysant son comportement; ils peuvent se dégager de conversations ou d'entretiens, pas nécessairement formels, avec l'enfant ou même entre l'enfant et ses amis, ainsi qu'à travers une analyse approfondie de son histoire.

**À QUOI SERVENT LES INDICATEURS?** Reconnaître et croiser les indicateurs signifie recueillir activement les éléments et les informations permettant de susciter un doute chez le fournisseur de services quant au fait qu'un ou plusieurs enfants accueillis au sein de sa structure puissent être victimes de traite et/ou de grave exploitation.

**COMBIEN D'INDICATEURS EXISTE-T-IL ET QUELS SONT-ILS?** Certains indicateurs sont généraux et permettent de faire émerger une condition de vulnérabilité particulière dans laquelle un enfant est susceptible de se trouver. D'autres indicateurs sont plus spécifiques et sont liés au type d'exploitation dont il est victime ou risque de le devenir.

**QUI DOIT IDENTIFIER UNE VICTIME DE TRAITE?** Le fournisseur de services recueille les informations spécifiques et reconnaît les indicateurs, qu'il analysera et évaluera avec l'équipe afin de réaliser une identification préliminaire. Cette évaluation sera dans un deuxième temps signalée aux organismes spécialisés dans la lutte contre la traite pour l'identification formelle.

*Tous les indicateurs énoncés ci-dessus ne doivent pas nécessairement être présents pour qu'une situation de traite et d'exploitation existe. Réciproquement, la présence d'un indicateur n'est pas obligatoirement synonyme de traite; pour cette raison il est important de repérer et croiser le plus d'indicateurs possibles et de contacter les organismes spécialisés dans la lutte contre la traite. On peut trouver des victimes de traite et d'exploitation dans des situations diverses. Il est fondamental de savoir recueillir et évaluer les indicateurs lorsque l'on se trouve face à des enfants en situation de vulnérabilité particulière. Dans tous les cas ayant trait à des mineurs, il est essentiel d'informer le tuteur dès que des doutes naissent quant à une situation présumée de traite, pour ensuite l'impliquer dans l'activité de première prise en charge. L'identification préliminaire doit être réalisée en tenant compte de la sécurité et de la vie privée de la victime présumée de traite et uniquement après avoir soigneusement évalué ses conditions de santé physique et psychologique.*

## 2. LES INDICATEURS GÉNÉRAUX

---

- 1. L'ÂGE:** Plus l'enfant est jeune, plus il est vulnérable. À noter cependant que le fait pour le mineur de se rapprocher de la majorité peut le rendre vulnérable et l'exposer au risque d'exploitation, a fortiori lorsqu'il n'existe pas de certitudes quant à la poursuite de la situation de régularité administrative une fois la majorité atteinte.
- 2. LA NATIONALITÉ:** étant précisé qu'il n'y a aucune nationalité exclue, ni d'autres qui sont se il/la systématiquement impliquées dans ces processus, il convient de porter une attention particulière aux mineurs et aux jeunes majeurs de sexe masculin d'origine égyptienne, albanaise, bangladaise, nigériane, pakistanaise, en provenance d'Afrique sub-saharienne ou d'autres pays d'Afrique du Nord, qui présentent un risque particulier d'exploitation du travail et parfois aussi d'activités illégales. Ensuite, les mineures nigérianes, roumaines, ivoiriennes et d'Europe de l'Est présentent un risque plus élevé d'exploitation sexuelle. Les mineures et jeunes majeures nigérianes sont plus exposées au risque d'exploitation sexuelle et d'implication dans les économies illégales, comme le transport de substances stupéfiantes. Enfin, les mineurs d'ethnie rom (en général originaires de Roumanie, Bulgarie, Hongrie et d'autres Pays des Balkans) sont fréquemment exploités dans des activités de mendicité et/ou impliqués dans des activités illégales. Il est néanmoins possible que ces jeunes, filles ou garçons, soient également exploités, même sexuellement, et soient victimes de mariages arrangés.
- 3. LA DURÉE DU SÉJOUR EN ITALIE:** plus la durée passée en Italie est courte, moins les mineurs comprennent les dynamiques sociales du Pays dans lequel ils vivent, les modalités d'accès aux services et les droits dont ils doivent jouir. En conséquence, les mineurs qui viennent d'arriver en Italie sont exposés à des risques plus importants, comme ceux qui se trouvent en Italie depuis longtemps, mais qui n'ont pas porté à terme un véritable parcours d'inclusion et d'intégration dans la mesure où ils ont été contraints de changer souvent de domicile ou parce qu'ils sont toujours en attente d'un titre de séjour.
- 4. LA CONNAISSANCE DE L'ITALIE ET LE NIVEAU DE SCOLARISATION DANS LE PAYS D'ORIGINE:** les jeunes moins scolarisés et maîtrisant mal la langue italienne sont plus susceptibles d'être manipulés et donc exploités. Il n'est cependant pas exclu que des personnes scolarisées puissent avoir été contraintes par les circonstances ou par des victimes à intégrer des réseaux criminels.
- 5. PAS D'AMIS DE SON ÂGE OU RELATIONS PRINCIPALEMENT AVEC DES COMPATRIOTES ADULTES VIVANT DEPUIS LONGTEMPS EN ITALIE:** le fait que le mineur n'ait pas d'amis ou, au contraire, ait pour amis des personnes douteuses et beaucoup plus âgées que lui, vivant souvent en Italie depuis plus longtemps et fréquentant des milieux peu recommandables peut être un indicateur dont tenir compte comme indice de vulnérabilité. Dans le cas des filles, un indicateur dont tenir compte pourrait être la présence d'un petit ami (lover boy) arrivé en Europe avant elles.
- 6. L'OBLIGATION DE REMBOURSER LA DETTE OU D'ENVOYER DE L'ARGENT À LA MAISON:** si l'enfant est arrivé en Italie sur mandat familial ou en tout état de cause contre paiement d'une forte somme d'argent aux trafiquants, il doit être considéré comme plus vulnérable à l'exploitation car soumis à des pressions et des demandes de la part de sa famille et/ou du trafiquant pour rembourser sa dette.

7. **AVOIR DÉJÀ COMMIS DES ACTIVITÉS ILLÉGALES:** les éventuelles activités illégales commises à titre individuel pour survivre, exposent les mineurs à un risque accru d'exploitation dans des activités illégales, comme le trafic de drogue ou les vols sur commande.
8. **COMMUNICATIONS ANORMALES AVEC LA FAMILLE:** une communication irrégulière avec les membres de la famille restés dans le pays d'origine et la difficulté qui en découle de recevoir leur soutien moral et matériel rendent le mineur particulièrement vulnérable. Au contraire, passer trop de temps au téléphone avec sa famille pourrait être un indicateur de contrôle, surtout si le voyage en Europe cache un mandat familial précis et l'obligation de rembourser la dette contractée. De plus, il est important de surveiller l'utilisation des réseaux sociaux susceptibles d'être employés par les réseaux criminels pour recruter les victimes et exercer une emprise sur elles. Enfin, un autre indicateur pourrait être représenté par l'utilisation de tablettes et de téléphones dissimulés et/ou de plusieurs cartes SIM, notamment lorsqu'il s'agit d'opérateurs pour lesquels il est difficile de remonter au pays d'origine de l'appel.

### **Éléments supplémentaires susceptibles de faire suspecter un cas d'exploitation sexuelle ou du travail chez un enfant :**

- Sommes d'argent ou biens matériels à disposition disproportionnés par rapport à ses moyens.
- Fréquentation de compatriotes à l'extérieur du foyer et/ou d'adultes inconnus des personnels du foyer.
- Signes d'un contrôle présumé de la part de quelqu'un, comme par exemple, peu ou pas de communication avec les autres, restrictions à la liberté de mouvements, isolement, consommation forcée de drogue et d'alcools.
- Laisser que quelqu'un d'autre parle en son nom, notamment s'il s'agit d'un compatriote plus âgé.
- Montrer des signes de violence physique ou de fatigue et de mauvaise hygiène personnelle.
- Passer de nombreuses heures en dehors du centre d'accueil.

Il convient de rappeler que certains de ces indicateurs peuvent simplement révéler qu'un mineur travaille. S'il s'agit d'un travail légitime, le mineur ne devrait pas avoir de mal en en parler au personnel du foyer. Dans le cas contraire, **le fait que le mineur n'en parle pas, ou refuse d'en parler, peut être considéré comme un élément supplémentaire de risque.**

Les indicateurs ci-dessus sont généraux, révélant donc une vulnérabilité par rapport aux mécanismes typiques du phénomène de traite, indépendamment du but de cette dernière. Il existe ensuite des indicateurs spécifiques de vulnérabilité strictement liés au type d'exploitation dans lequel le mineur peut être impliqué.

# 3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION DU TRAVAIL

---

Il existe des circonstances particulières qui doivent faire suspecter un cas d'exploitation du travail chez un mineur accueilli au sein de d'une structure. À cet égard, la nationalité est l'un des premiers éléments dont tenir compte puisqu'on a observé ces dernières années que ce sont principalement les mineurs en provenance d'Afrique du Nord, notamment d'**Égypte** et du **Bangladesh** qui sont exploités. Cependant, les mineurs originaires d'Afrique centrale et sub-saharienne peuvent également se retrouver dans une situation d'exploitation. D'autres indicateurs utiles sont liés au fait que le mineur puisse dissimuler au fournisseur de services le fait qu'il travaille, ou qu'il travaille dans des conditions de travail douteuses.

En particulier :

## 1. LE MINEUR NE DÉCLARE PAS QU'IL A UN TRAVAIL, MAIS:

- Il sort et rentre à des heures inhabituelles.
- Il ne fréquente pas l'école de façon assidue.
- Il fréquente des adultes qui, selon ses dires, «l'aident», mais le dévient en réalité du parcours éducatif qui lui a été attribué (scolaire ou d'insertion professionnelle).

## 2. LE MINEUR DÉCLARE QU'IL A UN TRAVAIL, MAIS:

- Il n'est pas déclaré ou son contrat n'est pas adapté au travail qu'il exerce, ou bien le contrat est rédigé dans une langue que le mineur ne comprend pas.
- Son travail interfère avec sa scolarité (ou d'autres activités prévues par son programme éducatif individuel).
- Ce travail met la santé du mineur en danger.
- Il travaille trop d'heures consécutives, sans pauses ni repos prévus.
- Le salaire est trop bas par rapport au nombre d'heures exécutées et/ou au type de travail effectué.

## 3. ÉTAT PSYCHOLOGIQUE ET PHYSIQUE DU MINEUR:

- Il fait preuve de méfiance à l'égard des autres opérateurs: son comportement peut être conditionné par des adultes qui le tiennent sous leur emprise (comme bienfaiteurs ou comme employeurs).
- Il semble plus anxieux qu'à l'accoutumée, mais refuse de parler de ce qui le préoccupe.
- Il manifeste des signes de fatigue, peut-être en raison du nombre d'heures de travail trop importantes.
- Il présente des blessures : il pourrait exercer un travail pénible ou dangereux.

## 4. MODALITÉ D'ENTRÉE EN ITALIE

L'histoire de l'enfant permet de déceler que :

- Il est arrivé clandestinement en Italie.
- Le voyage clandestin en Italie a coûté très cher.
- Il a contracté une dette au titre du voyage qu'il doit rembourser.
- L'entrée en Italie pourrait avoir eu lieu au moyen de documents faux avec de prétendus membres de la famille.

## LES PROFILS DES VICTIMES D'EXPLOITATION DU TRAVAIL

### BANGLADESH

### AFRIQUE CENTRALE ET AFRIQUE DU NORD

- Il s'agit souvent de jeunes adultes qui ont un âge compris entre 20 et 26 ans, déclarant souvent qu'ils sont mineurs.

- Il s'agit d'adolescents entre 15 et 18 ans provenant de villages ruraux ou de banlieues, peu scolarisés et déjà introduits dans le monde du travail souterrain, dès l'enfance.

- Ils proviennent de contextes très pauvres et de familles nombreuses avec une mauvaise scolarisation.

- Ils n'ont pas la notion de ce qu'est l'exploitation ni de ce qu'est en être une victime.

- Le risque d'exploitation du travail est également élevé chez de nombreux mineurs.

- Souvent, ils sont conscients des risques qui découlent de l'exploitation, mais se trouvent en fort état de nécessité économique.

- Ils sont exploités par des compatriotes, des Italiens ou des Chinois au sein de petites activités commerciales ou comme vendeurs ambulants.

- Le recrutement se fait dans le Pays d'origine ou en Italie, par des agences de recrutement illégales, par le bouche à oreille ou par l'intermédiaire des membres de la communauté d'origine.

- Ils travaillent clandestinement jusqu'à 12 heures consécutives, six jours par semaine pour un salaire de misère.

- Ils travaillent pour rembourser la dette contractée pour le voyage et éviter de faire arrêter ou exproprier leurs familles.

Les mineurs en provenance d'Afrique sub-saharienne sont principalement originaires du Cameroun, de Côte d'Ivoire, Guinée, Gambie, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal.

Les enfants en provenance d'Afrique du Nord sont principalement originaires d'Égypte, du Maroc et de la Tunisie.

## • L'HISTOIRE DE SAÏD •

Saïd est d'origine marocaine, il a 20 ans et vit dans une ville du Nord-Est de l'Italie.

Il raconte être né dans une famille très pauvre et être l'aîné de quatre enfants. Il n'a pas fait d'études, a quitté l'école très tôt pour chercher du travail et pouvoir ainsi subvenir aux besoins des siens.

Il décide de partir tenter sa chance en Libye, comme de très nombreux marocains le font. Il prend donc un vol Marrakech-Tunis et arrive seul en Libye.

Au début il est avec d'autres jeunes marocains, mais les choses ne se passent pas comme prévu. Au bout de deux mois, beaucoup d'entre eux retournent au Maroc. Pour sa part, Saïd rencontre un groupe de libyens lui proposant d'aller chercher du travail en Europe. Déçu par son expérience en Libye

et ne souhaitant pas rentrer au Maroc sans avoir aidé sa famille, Saïd décide d'accepter la proposition. Ces personnes lui demandent d'abord où il habite et lui indiquent un médiateur qui vit dans sa région, un certain Khaled, qui se met en contact avec la famille de Saïd, puisque le voyage coûte 2 000 € et que celui-ci ne dispose pas d'une telle somme. Après avoir «conclu» l'accord avec la famille, Saïd se fait séquestrer ses documents, avant d'être enfermé et ségrégué dans un immeuble avec d'autres personnes, en attendant que sa famille envoie l'argent. Celle-ci s'endette pour pouvoir l'aider. Cela prend du temps.

L'attente dure environ 6 mois, pendant lesquels Saïd est également torturé. Les violences subies lui ont causé des cicatrices, qui sont encore visibles. Lors de cette terrible attente, Saïd est avec d'autres garçons marocains, algériens, tunisiens, séparés des «noirs». La nourriture est rationnée. Il s'agit souvent de boîtes de conserve périmées depuis bien longtemps. Ils prennent un seul repas complet le matin, car de toute façon il n'y pas d'électricité et le soir il fait nuit. Saïd ne pouvait rien dire à sa famille, puisque son téléphone lui avait été séquestré par les trafiquants, qui imposaient systématiquement à Saïd

ce qu'il devait dire à sa famille. Les violences étaient quotidiennes.

Pour ses bourreaux, toutes les excuses étaient bonnes pour frapper les prisonniers, qui ne devaient pas hurler, se pencher aux fenêtres ni faire de bruit. Les garçons étaient tous dans une grande pièce qui ne fermait pas à clé: ils étaient sans cesse surveillés. Un jour, un garçon a réussi à sortir et à s'emparer de l'un des portables pour appeler chez lui et demander de l'aide, mais l'absence du téléphone a immédiatement été remarquée et le garçon en question a été tué sous les yeux de ses camarades pour qu'ils comprennent ce qui arrive aux transgresseurs.

6 mois plus tard, Saïd est embarqué avec 60 autres personnes à bord d'un zodiac sur lequel ils restent en mer environ une demi-journée, jusqu'à ce qu'ils soient secourus par l'embarcation d'une ONG. Deux jours plus tard, ils débarquent en Italie, à Catane.

On était au printemps 2017.

On lui donne un formulaire à remplir, puis il est soigné pour ses nombreuses blessures.

Au bout de quinze jours, il reçoit, comme tous les autres marocains présents, une

ordonnance d'expulsion d'Italie.

Il décide d'arriver seul dans une petite ville du Nord-Est, où il vit avec l'une de ses sœurs qui l'aide pendant quelques jours.

Il trouve ensuite un hébergement pour un mois puis part dans une ville où on lui dit que des associations peuvent lui donner un coup de main. Il y vit dans des abris de fortune et commence à travailler dans la cueillette des fruits, même si son état de santé se dégrade.

Il demande de l'aide à une association pour obtenir des papiers et entame la procédure de demande d'asile.

Ses conditions de travail étaient pénibles: au service d'un homme étranger dans différentes zones, il devait tailler les vignes et cultiver les champs.



**Saïd travaillait tous les jours pour cet homme, environ 10-12 heures par jour, payé environ 5 € de l'heure.**

*Il suffisait de se mettre d'accord avec cet homme et de se trouver à l'heure indiquée à un certain feu, le long de la route.*

*Si on travaillait bien sans se plaindre, le matin suivant ont été repris, sinon on ne travaillait pas. Il y avait en tout 3 fourgons.*

*Saïd travaillait tous les jours pour cet homme, environ 10-12 heures par jour, payé environ 5 € de l'heure, sans être déclaré et surtout sans trop se plaindre.*

*Si on ne travaillait pas bien, on était renvoyé sans recevoir la paie de la semaine et pour lui, qui était sans papier et avait besoin d'argent.*

*Cela signifiait qu'il devait faire très attention et travailler sans rechigner. Au bout de 2 deux mois il a reçu environ 250 € sur les 1 820 € promis par rapport au nombre d'heures travaillées. Mais beaucoup de gens attendent encore de l'argent de cet homme et souvent, pour les obtenir, il faut en arriver aux mains. Saïd n'a plus rien su de lui. Après un mois sans travail, il trouve, par le biais de certains compatriotes, un autre emploi dans le champ d'un homme italien.*

*Les conditions ne sont pas meilleures qu'avant : il travaille toujours de 10 à 13 heures par jour, mais au moins il est payé.*

## 4. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION SEXUELLE

---

Au cas où l'on souhaiterait obtenir des éléments et des informations à approfondir pour identifier un mineur victime de traite ou d'exploitation sexuelle, le genre est l'un des premiers éléments à prendre en compte avec la nationalité. Les jeunes filles sont en général plus exploitées sexuellement, mais il ne faut pas sous-évaluer le phénomène chez les garçons. Certains enfants deviennent victimes, avérées ou potentielles, d'exploitation sexuelle à cause de leur situation précaire de vulnérabilité, notamment s'ils sont proches de la majorité et avec de faibles perspectives de futur et/ou de régularisation sur le territoire italien.

En plus du genre, il convient également de tenir compte de la **nationalité** de la mineure car il apparaît que les victimes de traite par exploitation sexuelle sont principalement les enfants en provenance du **Nigéria**, de la **Roumanie** et de l'**Albanie**, tandis que le nombre de jeunes femmes originaires de la **Côte d'Ivoire** et victimes de servitude domestique et d'exploitation sexuelle,<sup>1</sup> aussi bien dans les Pays de transit que dans ceux de destination augmente.

Sauf lorsque l'on dispose, pour chaque nationalité, d'indicateurs très précis pour les victimes d'exploitation sexuelle, il est possible d'identifier certains indicateurs qui sont en général valables:

### 1. DÉPLACEMENTS DANS D'AUTRES VILLES OU DANS D'AUTRES QUARTIERS DE LA MÊME VILLE

- Les jeunes filles sont souvent rapidement envoyées dans d'autres quartiers de la même ville, voire dans d'autres villes, sans leur permettre de se faire une idée précise de l'endroit où elles se trouvent et pour éviter qu'elles ne construisent des liens sociaux ou affectifs susceptibles de rompre l'emprise dans laquelle elles se trouvent.

### 2. PRÉSENCE D'UN ADULTE

- Les jeunes filles sont surveillées par téléphone ou à vue. Les exploitateurs rodent souvent autour des centres d'accueil et les prélèvent dans ce contexte.

### 3. EMPRISE PSYCHOLOGIQUE

- Exercée par le chantage et les menaces; elle est souvent exacerbée par des rituels ou des relations personnelles entre exploitateur et victime. La mineure pourrait avoir peur pour elle et pour sa famille, impuissante face aux menaces, et montrer des signes d'abus psychologique forts.
- Subordination à la seule personne de référence, même si elle est déviante, qui est en général un homme pour les femmes de l'Europe de l'Est et généralement une femme pour les africaines. Soumission et «dépendance affective» déterminées par l'état d'isolement et de fragilité dans lequel vivent les victimes.
- L'emprise psychologique est souvent exercée par un compatriote qui vit au-dessus de ses moyens par rapport à son emploi officiel; il se sert de ces signes extérieurs de richesse pour renforcer l'asservissement des victimes.

---

<sup>1</sup> Le terme servitude domestique désigne l'exploitation du travail effectué au sein d'un logement privé.

#### 4. SIGNES DE VIOLENCES PHYSIQUES SUR LE CORPS

- Maladies sexuellement transmises ou bien problèmes médicaux liés à des avortements clandestins et/ou selon des pratiques traditionnelles ou en employant des moyens de fortune.
- Problèmes médicaux graves ou négligés en raison du manque d'accès aux soins.
- Apparence physique ou hygiène personnelle négligées, probablement en réaction à l'attention excessive imposée par l'exploiteur pour l'aspect féminin.
- Des signes de violence physique pourraient être visibles sur le corps de la jeune fille comme des coupures ou des brûlures.

#### 5. ASPECTS COMPORTEMENTAUX

- Attitude différente en fonction des personnes avec lesquelles elles parlent; en général une attitude peu collaborative, qui peut même apparaître présomptueuse, entrecoupée de colère ou d'accès de violence envers les personnels du foyer, et comportement peu docile et peu collaboratif envers les personnes extérieures et les acteurs institutionnels. Dans d'autres cas, attitude trop complaisante et conciliante imposée par les trafiquants pour ne pas attirer l'attention des fournisseurs de services.
- Comportement très sexualisé pour l'âge ou, au contraire, refus de la dimension affective et sexuelle en raison du traumatisme subi.
- Tendance à se rapporter aux autres pour se montrer plus fortes, en devenant parfois agressives.
- Lors d'un éventuel entretien, les filles parlent très peu ou sont arrogantes ou donnent souvent des réponses toutes faites.

LES PROFILS DES VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE		
NIGERIA	ALBANIE	ROUMANIE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des filles peu instruites et très pauvres arrivant des régions rurales du sud du Nigéria, de L'État d'Edo ou de l'État du Delta.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des jeunes filles avec peu de ressources personnelles et financières.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Majeures depuis peu avec des carences affectives pouvant également être cognitives.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Souvent orphelines ou avec un seul parent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Forcées de se prostituer par leur <i>lover boy</i> pour réaliser leur rêve d'amour.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elles sont souvent recrutées à la sortie des orphelinats peu avant d'en sortir par leur <i>lover boy</i> promettant de leur garantir un logement (on leur montre souvent le paiement d'un acompte sur l'achat d'un appartement)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Forcées de se prostituer dans la rue ou en appartement pour rembourser leur dette de voyage.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Victimes de violence physique extrême.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'exploiteur met en œuvre un fort processus de séduction à l'égard des filles vulnérables.</li></ul>

## • L'HISTOIRE D'ELENA •

Elena est d'origine nigériane, elle a 20 ans et vit actuellement dans une ville du Nord-Est de l'Italie. Elle a été accueillie comme MENA en 2017 dans l'une des Mairies du quartier, après avoir demandé de l'aide auprès d'un syndicat, par l'intermédiaire d'un compatriote, car elle était forcée de vivre avec une femme qui voulait qu'elle se prostitue.

Elena est née à Lagos, même si sa famille est originaire de Benin City.

Son père meurt pendant un hold-up lorsqu'elle a 3 ans, et sa mère décide alors de rentrer vivre à Benin City, avec ses 4 enfants : elle, un frère aîné et deux petits-frères.

Sa mère travaille dans les champs et parvient à terminer l'école primaire et à faire les trois premières années de collège, tout en rêvant, comme beaucoup d'enfants de son âge, de partir vivre en Europe.

L'été dernier, une connaissance de sa mère, prénommée Joy, lui propose de devenir baby-sitter en Europe.

Elle lui dit que c'est un travail facile et qu'elle a des contacts en France et en Allemagne.

La femme s'entretient aussi avec la mère d'Elena, qui est au départ très hésitante, mais accepte finalement de la laisser partir.

Joy accompagne d'abord Elena chez un homme-médecine.

Ils lui font jurer qu'elle remboursera une dette de 35 000 € pour payer le voyage, sinon elle mourra. Elena ne connaît pas la valeur de cette somme et ne se rend pas compte que cela représente beaucoup d'argent.

Elle quitte le Nigéria l'été 2016, avec deux autres jeunes filles. On lui demande de contacter en Europe une certaine femme, pour laquelle elle devra travailler, alors que les deux autres filles ont une destination différente. Un portable est confié à la plus âgée des trois avec une carte SIM, sur lequel elles reçoivent des instructions pendant tout le voyage jusqu'en Libye.

Les déplacements, avec plusieurs cars, ont déjà été payés. Elles arrivent en Libye au bout de deux semaines et y restent environ deux mois.

En Libye elles font la connaissance d'une autre femme, nommée Jennifer, payée par Joy pour héberger les jeunes filles dans les différents centres de regroupement en ville et à d'autres endroits, en attente de réaliser la traversée en mer.

Elena débarque sur les côtes italiennes en automne, après être tombée malade pendant la traversée.

Elle avait d'ailleurs reçu des soins pendant les opérations de secours.

Elle perd de vue les deux autres filles qui ont été envoyées dans d'autres centres d'accueil et n'a plus de nouvelles d'elle. En effet, après les procédures

de photo-signallement, Elena est envoyée dans un centre d'accueil dans une ville du Nord-Ouest du pays.



**Ensuite,  
elle lui dit  
qu'elle lui  
a loué une pièce  
chez son amie,  
où elle rencontrera  
les hommes.**

Une fois en sécurité, elle appelle sa mère et Joy pour les avertir qu'elle est en Italie et pour communiquer l'endroit précis où elle se trouve. Pour appeler, elle utilise le portable d'une autre fille et trois jours plus tard, Joy la rappelle en lui disant qu'elle doit quitter la structure d'accueil et se rendre à la gare, où un homme viendra la chercher.

Elle s'exécute et rejoint l'homme

qui l'accompagne en train jusque dans une petite ville du Nord-Est. À son arrivée, elle est attendue par la femme qu'elle devait rejoindre.

La femme lui dit qu'elle s'appelle «Auntie» (tatie), mais les autres l'appellent Mama Divine.

La femme l'amène dans son appartement où elle vit avec ses deux enfants.

Pendant les deux premières semaines, Elena reste à la maison. Elle ne sort que rarement pour faire quelques commissions, mais toujours accompagnée de cette femme. Lorsqu'Elena pose des questions sur le travail, ou pour savoir pourquoi on lui avait dit qu'elle aurait travaillé en France ou en Allemagne et pas en Italie, la femme reste muette, se moque d'elle, ou se met en colère et lui dit de se taire.

Environ deux semaines plus tard la femme lui dit qu'un homme viendra à la maison pour examiner son corps.

Elena a très peur, elle ne comprend pas ce que la femme veut dire et lui dit qu'elle est vierge. La femme se met en colère contre elle et lui hurle dessus.

Un soir elle l'amène chez des gens qu'elle connaît, en lui disant qu'il s'agit d'une fête.

Pendant la soirée, l'un des hommes présents la force à avoir un rapport sexuel avec lui.

Le jour suivant, la femme semble plus gentille avec elle, elle lui achète des vêtements et l'amène chez le coiffeur. Elle lui donne un téléphone avec une carte SIM et elle lui dit qu'elle sera contactée par des hommes africains pour coucher avec elle.

Ensuite, elle lui dit qu'elle lui a loué une pièce chez son amie, où elle rencontrera les hommes.

Elena tente de s'opposer, mais elle pense qu'elle n'a pas d'autre choix et fait ce que la femme lui dit de faire.

Elle va donc s'installer chez l'amie en question et rencontre chaque semaine Mama Divine pour lui remettre l'argent gagné. Dès qu'elle sent que la femme la surveille moins, Elena refuse les clients et évite de se prostituer, mais la femme s'aperçoit de la supercherie, la reprend chez elle et l'envoie se prostituer directement chez les clients.

Elle pense avoir donné en tout environ 1 000 € à la femme. Une fois seulement elle a réussi à garder une petite somme pour elle, 80 €, qu'elle a essayé d'envoyer à sa mère qui devait se faire opérer de l'appendicite. La femme essaye de lui trouver un endroit pour l'envoyer se prostituer dans la rue, dans une autre ville. Le départ semble imminent. Elle tente alors de s'échapper. Elle raconte son histoire à un garçon connu dans un magasin africain et lui demande de l'aide pour sortir de cette situation avant qu'ils ne l'envoient dans une autre ville. Celui-ci la met en contact avec un syndicat, qui lui permettra d'initier son parcours vers la protection et l'intégration.

## • LE RITUEL JUJU •

Dans leur pays d'origine, les femmes et les jeunes filles nigérianes sont recrutées par la «madame», qui leur fait miroiter des fausses promesses de revanche financière.

Elles sont «prisonnières» de la malédiction du rituel juju pratiqué par l'homme-médecine, un guérisseur.

Le rituel juju est une forme de serment: contre paiement et sur demande du trafiquant, l'homme-médecine demande à la fille de ne jamais trahir les personnes qui l'aident à partir. Si elle rompt le serment, le châtimement sera la mort.

La fille jure aussi qu'elle remboursera la dette contractée dans son pays d'origine pour arriver en Europe, sans savoir que pour ceci elle sera exploitée dans la rue.

La fille se laissera exploiter, car pendant le rituel

juju, l'homme-médecine prélève des objets sur le corps de la jeune fille (poils pubiens, poils des aisselles, ongles, sang menstruel ou sous-vêtements, souvent tachés de sang menstruel ...), qui sont conservés dans les temples où le rituel juju se déroule.

L'homme-médecine envoute la jeune-fille en la menaçant de pouvoir la retrouver partout où elle se trouve si elle ne respecte pas son serment.

Malgré l'édit du maître du royaume du Bénin, Ewuare II, du 9 mars 2018, qui avait condamné le rituel juju

et appelé les filles à s'affranchir de l'exploitation, celui-ci continue de représenter l'un des éléments caractéristiques de la traite des jeunes nigérianes, surtout si elles arrivent d'un autre État que l'Edo.



**Contre paiement et sur demande du trafiquant, l'homme-médecine demande à la fille de ne jamais trahir les personnes qui l'aident à partir.**

# 5. ACTIVITÉ DE PARTICIPATION

---

## RISQUE ET PROTECTION

La présente activité de participation a été pensée pour sensibiliser les enfants sur les risques qu'ils pourraient courir et encourager la participation à l'identification d'actions pour mitiger/ éliminer ces risques.

---

<b>Cible:</b>	enfants victimes présumées d'exploitation du travail ou sexuelle.
<b>Objectif:</b>	connaître et approfondir les risques liés à l'exploitation et connaître les facteurs de protection du point de vue des enfants.
<b>Facilitateur:</b>	fournisseur de services qualifié.
<b>Durée:</b>	60 min.
<b>Matériel:</b>	pancartes, cartes des risques et de la protection, feuilles de carton, feutres, ballon.

---

### 1. CERCLE D'ÉCHAUFFEMENT

Chaque MENA prend son badge. On forme un cercle (dont font également partie les fournisseurs de services impliqués) et on se dit bonjour en deux ou plusieurs langues. Tous les participants répètent.

Ou alors: l'animateur fait des mouvements de stretching et nommes les parties du corps et les directions dans lesquelles il bouge (devant, derrière, droite, gauche). Tout le monde répète les gestes et les mots.

### 2. PRÉSENTATION - EXPLICATION ACTIVITÉ

On explique aux enfants:

- Qui sont les fournisseurs de services impliqués et quel sera leur rôle dans l'activité.
- Quel est le but de l'activité et en quoi elle consiste (par exemple : *«aujourd'hui, nous allons essayer de comprendre ensemble quels sont les risques que vous pouvez courir et comment vous pouvez être protégés de ces risques puisque que vous êtes mineurs»*);
- Quelles sont les «règles du jeu» (comment participer, comment intervenir, comment le groupe de travail fonctionne-t-il, quel est l'espace et le matériel utilisables, quelle est la durée prévue). Ces règles peuvent être écrites simplement sur une pancarte (en italien et dans d'autres langues) en les associant si possible à une référence graphique (dessin et/ou symbole).

### 3. ACTIVITÉ / ATELIER

Travail sur l'exploitation et la protection.

- On accroche deux pancartes sur lesquelles on écrit respectivement «Risques» et «Protection» dans deux ou plusieurs langues véhiculaires et en expliquant le sens de ces mots aux participants.

- Les participants sont répartis en deux équipes ou plus (par exemple par langue véhiculaire) et on remet à chacune d'entre elles quelques «Cartes de la Protection», en expliquant leur sens (par exemple: participer, être écouté, travail, école, assistance médicale, tuteur, amis, maison, avocats, papiers, foyer, asile, contacter la famille). On leur explique que les opérateurs colleront sur la pancarte «Risques» quelques «Cartes de Risque» (par exemple: éloignement de la famille, guerre, mauvais traitements, exploitation, langue étrangère, ne pas être informés ou écoutés, racisme, ne pas pouvoir aller à l'école ou ne pas être soignés) en expliquant le sens et chaque équipe devra répondre à ces risques avec la carte protection qu'il juge appropriée en la collant sur la pancarte «Protection» et en expliquant le motif (voir fiches signalétiques en annexe).
- On donne aux équipes quatre autres «Cartes protection» vierges sur lesquelles chaque équipe pourra imaginer et dessiner la modalité de protection qu'elle juge la plus appropriée pour répondre aux cartes de risque correspondantes, en expliquant la raison (à cet égard, le nombre de cartes de risque devra être plus important que les cartes de protection déjà présentées, pour encourager les jeunes à créer leurs cartes de protection personnalisées).
- L'équipe qui parvient à associer le plus grand nombre de cartes de protection aux cartes de risque remporte la partie;
- Il convient de créer toutes les cartes avec des dessins ou des illustrations pour que tout le monde les comprenne et les expliquer dans deux langues véhiculaires ou plus.
- On explique aux enfants de quelle façon le foyer (ou le centre SPRAR / SIPROIMI) met en œuvre ces facteurs de protection pour enfants (par exemple: la présence d'un tuteur, d'un avocat et d'un médiateur qui te suivront et t'aideront à mieux comprendre ta situation et ce qui est mieux pour toi en écoutant ton avis; la possibilité de contacter ta famille; la possibilité de vivre avec un petit groupe de jeunes comme toi; la possibilité d'être soigné si tu tombes malade et d'avoir des papiers; la possibilité d'être inscrit à l'école, apprendre la langue et décrocher un diplôme; la possibilité d'obtenir des aides financières pour un travail déclaré et donc sans risque d'exploitation; la possibilité d'avoir des amis à l'intérieur et à l'extérieur du foyer; la possibilité d'avoir du temps pour toi pour jouer et t'amuser).
- En formant un cercle, on laisse du temps aux participants pour poser des questions en lançant un ballon (celui ou celle qui reçoit le ballon peut poser une question ; après avoir obtenu la réponse, il lance le ballon à quelqu'un d'autre qui peut à son tour poser une question ou dire quelque chose).

#### **4. MISE EN COMMUN DES RÉSULTATS**

Répondre de manière claire et transparente aux questions des enfants, notamment sur leurs droits au sein du foyer ou du centre.

#### **5. CERCLE DE CONCLUSION**

Saluts et applaudissements.

# 6. ACTIVITÉ DE PARTICIPATION

---

## LES RISQUES DE L'EXPLOITATION DU TRAVAIL<sup>2</sup>

La présente activité de participation a été conçue pour faciliter la compréhension des risques liés à l'exploitation du travail et sensibiliser l'enfant sur ceux-ci.

---

**Groupe cible:** tous les enfants accueillis au sein de la structure.

**Objectif:** transmettre aux enfants la législation italienne sur le travail des enfants et les risques liés à l'exploitation du travail.

**Facilitateur:** fournisseur de services qualifié.

**Durée:** 60 min.

**Matériel:** Pancartes, crayons, feutres, feuilles de papier.

---

### 1. CERCLE D'ÉCHAUFFEMENT

Chaque MENA prend son badge. On forme un cercle (dont font également partie les fournisseurs de services impliqués) et on se dit bonjour en deux ou plusieurs langues. Tous les participants répètent.

### 2. PRÉSENTATION ET EXPLICATION DE L'ACTIVITÉ

On explique aux enfants :

- Qui est l'opérateur impliqué et quel sera son rôle dans l'activité.
- Quel est le but de l'activité et en quoi elle consiste (par exemple «aujourd'hui nous allons parler des projets pour le futur, du travail, pour comprendre ensemble quelles sont les règles pour travailler en Italie et les risques que vous êtes susceptibles de courir lorsque vous trouvez du travail»).
- Quelles sont les «règles du jeu» (comment participer, comment intervenir, comment le groupe de travail fonctionne-t-il, quel est l'espace et le matériel utilisables, quelle est la durée prévue). Ces règles peuvent être écrites simplement sur une pancarte (en italien et dans d'autres langues) en les associant si possible à une référence graphique (dessin et/ou symbole).

### 3. ACTIVITÉ / ATELIER

Travail sur l'exploitation du travail.

- En restant disposés en cercle, le facilitateur distribue une feuille de papier à chaque participant (en mettant également à disposition des crayons, des stylos et des feutres) et en l'invitant à parler de ses rêves et de ses souhaits pour l'avenir (comment se voit-il dans le futur), en les représentant par un dessin et/ou un texte. On laisse du temps pour préparer le travail et on pose des questions générales aux participants pour les encourager (par exemple, qu'aimerez-tu faire et/ou apprendre? Comment imagines-tu ton avenir? De quoi rêvais-tu quand tu étais petit?). **Ce travail doit aussi être réalisé par tous les fournisseurs de services qui participent à l'activité.**

---

<sup>2</sup> La fiche d'activité est issue de l'ouvrage suivant : Save the Children, 2019, Partecipare si Può! Volume 2. Strumenti e buone pratiche di partecipazione e ascolto dei minori migranti, disponible au lien suivant <https://www.savethechildren.it/cosa-facciamo/pubblicazioni/partecipare-si-puo-volume-2>.

- Une fois que tous les participants ont terminé, le facilitateur (avec une approche positive et valorisant chacune des contributions) les invite à mettre leur travail en commun. Mon expérience et la situation légale en Italie si je suis un MENA et si je souhaite travailler.
- Après avoir exposé tous les travaux, le facilitateur, en puisant dans leurs contenus, demande aux participants le type d'expérience qu'ils ont acquise dans leur pays d'origine ; s'ils ont déjà travaillé, quel type de travail, quel salaire, combien d'heures par jour, quels sont les emplois que l'on peut avoir dans leur pays et à partir de quel âge on commence à travailler, quelles compétences ont-ils acquises. Le facilitateur notera sur une pancarte toutes les informations qui apportées par le groupe. **Ce moment doit être réalisé en cercle et le facilitateur doit encourager l'échange en mettant en valeur la contribution de chacun et en veillant à ce que tout le monde puisse s'exprimer. Si on le juge opportun on peut «généraliser» ce moment en adressant ces questions à un «MENA imaginaire» de leur âge qui vit dans leur Pays.**
- Une fois cette étape de collecte terminée, en puisant dans les travaux des enfants et dans les éléments affichés sur la pancarte, le facilitateur exposera la législation italienne sur le travail avec une approche adaptée aux enfants, en mettant en parallèle l'expérience acquise par les mineurs dans leurs pays d'origine et la situation italienne. On laisse du temps aux mineurs pour poser des questions. **Cet échange doit être sincère et responsable, en soulignant les conditions, les critères et les règles pour travailler. À ce stade la présence d'un conseil juridique est conseillée, capable d'apporter des réponses aux participants.**
- Une fois ce moment conclu, les participants sont invités à former des petits groupes (4 personnes maxi par groupe). On leur demande ensuite de répondre à la question suivante: «Qu'est-ce que cela signifie, d'après vous, être exploités? Pouvez-vous donner des exemples concrets de personnes exploitées?». La réponse, commune pour l'ensemble du groupe, doit être transposée par écrit ou à travers des dessins. On laisse du temps pour préparer la réponse. Chaque groupe nomme un porte-parole et expose sa réponse/définition. Pendant l'exposé, le facilitateur écrit sur une pancarte les notions/mots clés exprimés par les groupes.
- Lorsque tous les groupes ont exposé, le facilitateur explique aux participants (dans une ou plusieurs langues véhiculaires) la définition, adaptée aux enfants, de l'exploitation du travail : «Être exploités, cela signifie que tu travailles mais: que tu n'es pas déclaré et que tu ne peux pas demander à être payé, que ce que tu fais est dangereux pour ta santé et ta sécurité, que tu travailles trop et que tu ne peux pas te reposer». **Il faut absolument faire passer le message qu'une seule de ces conditions suffit pour se retrouver dans une situation d'exploitation. Par la suite, le facilitateur compare la définition avec les éléments issus des travaux réalisés en groupe, en soulignant points communs et différences.**
- On laisse du temps aux participants pour poser des questions.

#### 4. MISE EN COMMUN DES RÉSULTATS

Répondre de manière claire et transparente aux questions des participants, notamment sur la législation italienne concernant le travail des enfants.

Il est conseillé de conclure l'activité par un message clé du style : «Lorsque quelqu'un a vraiment besoin de travailler il ne pense pas aux risques et aux dangers qu'il pourrait courir. Il est pourtant important de connaître ses droits et les règles sur le travail et de bien réfléchir avant d'accepter des offres, pour ne pas tomber dans une situation d'exploitation».

#### 5. CERCLE DE CONCLUSION

Saluts, annonce du prochain rendez-vous et applaudissements.



L'organisation Save the Children travaille avec passion, détermination, et professionnalité en Italie et dans le reste du monde, nous veillons à ce que les enfants puissent grandir en bonne santé, recevoir une éducation, avoir un avenir et être protégés.

Dans des cas d'urgence, nous sommes les premiers à intervenir sur place et les derniers à repartir.

Nous collaborons avec réalités et partenaires locaux pour créer un réseau qui nous aide à satisfaire les besoins des mineurs et que leurs voix soit entendue.

Nous améliorons concrètement la vie de millions d'enfants, y compris les plus difficile à atteindre.

**Save the children, l'organisation qui depuis plus 100 ans lutte pour sauver les enfants à risque et leur garantir un avenir.**



**Save the Children**  
100 YEARS

**Save the Children Italia Onlus**

Piazza San Francesco di Paola, 9  
00184 Roma

Tel: (+39) 06.480.700.1

Fax: (+39) 06.480.700.39

info.italia@savethechildren.org

**savethechildren.it**